



La Ville de Sainte-Thérèse demande des soumissions pour la réfection des terrains de tennis au parc Saint-Jacques.

De façon générale, les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- | | |
|--|-----------------------------|
| ▪ Reconstruction de la fondation granulaire des terrains de tennis | 1700 m ² approx. |
| ▪ Installation d'un drain de fondation | 170 m lin. approx. |
| ▪ Installation d'une nouvelle clôture en mailles de chaîne | 170 m lin. approx. |
| ▪ Pose d'enrobés bitumineux et revêtement d'acrylique | 1700 m ² approx. |
| ▪ Installation d'ensembles de tennis et pickleball | 2 tennis, 4 pickleball |
| ▪ Déplacement de deux (2) tours d'éclairage | |

DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les personnes ou entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents à compter du **20 mars 2025** en communiquant avec le service à la clientèle du "Système électronique d'appel d'offres "SEAO" au 514 856-6600 (région de Montréal) ou au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **20056124**. L'obtention des documents est sujette à la tarification établie par SEAO.

Si des renseignements sur l'interprétation des documents d'appels d'offres sont nécessaires, veuillez vous adresser à Mme Alexandra Bolduc ing., M. ing., à la Division Génie – gestion des actifs municipaux, au numéro suivant : 450 434-1440, poste 2290.

RÉCEPTION DES DOCUMENTS

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée portant la mention :

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
Hôtel de ville
6, rue de l'Église
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

L'enveloppe de retour doit être clairement identifiée au numéro de contrat du présent appel d'offres, dans le coin inférieur gauche, et le nom de l'entreprise qui la dépose et son adresse légale dans le coin supérieur gauche.

Les enveloppes seront reçues **avant 11 h, le mardi 15 avril 2025** et seront ouvertes publiquement, le même jour aussitôt que possible après l'heure limite, en la salle du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1.

La Ville de Sainte-Thérèse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 19 mars 2025